ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS **1er octobre 2017 - Stade du BEL AIR** à **AURAY**

Organisateur : Association UNION CYCLISTE ALREENNE - 100 Place de la République – 56400 AURAY

Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : …….…… Prénom ……..……

Né(e) le ……..……à Département : ……..…… Ville : ……

Adresse : ……..……..……

CP ……..... Ville ……..……..

Tél. …….....Email : ……@……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……...……..……..

Délivrée le ……..……..…… **par** ……..……

Déclare sur l'honneur :
- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.(article R321-9 du Code pénal)
- avoir lu et accepté le règlement intérieur lié à cette inscription

Je réserve un emplacement NU pour le Vide-grenier du 1er octobre à AURAY aux CONDITIONS suivantes :
5 x 5m = 14 € (avec véhicule possible) *ou* **4 x 3m = 7 €** (sans véhicule)
location 2 € la table

O Je réserve ….....emplacements de **25 m²** à **14€ / empl** soit : ….....€

O Je réserve ….....emplacements de **12 m²** à **7€ / empl** soit : ….....€

O Je réserve …….... tables à **2€ / table** soit : ….....€

Ci-joint un règlement de ….....euros
(aucune réservation ne pourra se faire sans règlement préalable)

Fait à …… le ……/……/ 2017

Signature

Attestation à transmettre à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation
Source : http://vide-greniers.org/reglementation

Règlement

Article 1 : L'Union Cycliste Alréenne organise un vide-greniers au Stade du Bel-Air à AURAY le Dimanche 1er Octobre 2017 de 9h00 à 18h00

Article 2 : La fiche d'inscription est à retourner avec le règlement libellé à l'ordre de « Union Cycliste Alréenne » avant le **vendredi 22 septembre 2017** à l'adresse suivante :
Sylvia Houeix - VIDE GRENIERS - 7 Allée des Bruyères - 56870 BADEN

Article 3 : L'accueil des exposants débute à 7h. Les emplacements seront attribués à ce moment là par l'organisateur.

Article 4 : L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription.

Article 5 : Dès son arrivée, l'exposant (préalablement inscrit) se présentera avec sa pièce d'identité, pour être placé. Il est interdit de s'installer avant d'avoir récupérer son numéro auprès de l'organisateur. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire.

Article 6 : La vente de produits alimentaires et boissons est interdite aux Exposants et réservée à l'Organisateur.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'exposant s'engage à renoncer à tous recours contre l'organisateur pour tous dommages causés aux marchandises exposées à la vente.

Article 8 : En cas d'absence de l'exposant, les sommes versées resteront acquises par l'organisateur.

Article 9 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée.

Article 10 : L'exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 9 heures à 18h00 et à quitter les lieux avant 19h00 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.

Article 11 : Pour des raisons de sécurité les véhicules autorisés sur le site ne pourront se déplacer pendant les heures d'ouverture au public .

Je souhaite réserver…….FORMULES repas de midi à 5 €*

Prix : 5 € x ……...formules soit ……..euros

Merci de joindre le règlement au dossier d'inscription

** SANDWICH jambon beurre / CHIPS petit sachet / EAU 33 cl / POMME*